



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 7 juillet 2017

Communiqué de presse

Une consultation du public sur un arrêté préfectoral s'ouvre lundi 10 juillet dans le cadre de la protection des points d'eau de la dérive des produits phytosanitaires utilisés en agriculture.

En Martinique, la protection des points d'eaux contre les produits phytopharmaceutiques est encadrée par un arrêté préfectoral qui fixe :

- les règles en matière de bandes tampons définies par les "Bonnes conditions agricoles et environnementales" (BCAE)
- la liste des points d'eau concernés par la mise en œuvre du dispositif des "Zones Non Traitées" (ZNT) en leur bordure.

Un nouvel arrêté préfectoral doit être pris, comme le prévoit l'arrêté ministériel du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants.

Cet arrêté préfectoral est mis en consultation du public pour la période du lundi 10 juillet au dimanche 9 août 2017, sur les sites :

de la DAAF : <http://daaf.martinique.agriculture.gouv.fr/Appels-a-projets-consultations>

de la DEAL : <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/>

et de la Préfecture : <http://www.martinique.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-alimentation-foret-et-developpement-rural/Agriculture-durable>

La liste des « points d'eau » qui figure sur ce projet d'arrêté préfectoral comprend, pour les bandes tampons BCAE et les ZNT : tous les cours d'eau à enjeu déjà pris en compte par l'arrêté "Police de l'eau" du 8 décembre 2011, et, pour les seules ZNT, les plans d'eau figurant sur les cartes IGN au 25 000ème.

Les cartes correspondantes sont également consultables en annexe de l'arrêté.

Les remarques devront être adressées à la DAAF à l'adresse de messagerie suivante : salim.daaf972@agriculture.gouv.fr, ou daaf972@agriculture.gouv.fr, mettre en objet : « consultation publique cours d'eau ».

Contacts réservés aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42

nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

L'Etat en Martinique

Sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
et sur Facebook : [Prefet de la martinique](#)